



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**  
Service accueil, bâtiments et cadre de vie  
Bureau de l'accueil  
Section courrier

## **RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

-----

**N° 89 du 26 août 2021**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) \_rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 26 août 2021 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr). rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 26 août 2021  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

RAA spécial n° 89 du 26 août 2021

## **SOMMAIRE**

### ***I - ARRÊTÉS***

#### **PRÉFECTURE**

##### **Cabinet**

- Arrêté BCAB-PSI n°2021-423 du 25 août 2021 encadrant les supporters du RCK pour l'accès au stade Raymond Kopa à Angers le 29 août

##### **Sous-Préfecture de Saumur**

- Arrêté SPSa n°2021-41 du 25 août 2021 nommant les membres de la commission de contrôle des listes électorales de l'arrondissement de Saumur – 5<sup>ème</sup> modificatif

### ***II - AUTRES***

Néant



## ***1 - ARRÊTÉS***





**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du Cabinet  
Bureau du Cabinet  
Pôle Sécurité Intérieure

**Arrêté N°BCAB 2021-423**

**encadrant l'accès au stade des supporters à l'occasion du match de football du 29 août 2021  
opposant le SCO d'Angers au stade Rennais**

**Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code des relations entre le public et les administrations et notamment ses articles L.211-2 et L.211-5 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2214-4 ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** le code du sport, notamment son article L. 332-1 à L. 332-21 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 28 octobre 2020 nommant Monsieur Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

**Vu** le décret du 7 août 2020 nommant Monsieur Arnaud BENOIT, ingénieur en chef territorial, en qualité de Sous-Préfet, Directeur de cabinet du préfet de Maine-et-Loire ;

**Vu** l'arrêté SG/MPCC n°2021-015 du 22 février 2021 portant délégation de signature à M. Arnaud BENOIT, Directeur de Cabinet, Directeur des Sécurités ;

**Vu** l'instruction ministérielle du 24 novembre 2015 relative à la sécurité des rencontres de football ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article L. 332-16-2 du code du sport, il appartient au préfet, pour prévenir les troubles graves à l'ordre public et assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion des manifestations sportives, de restreindre la liberté d'aller et de venir des personnes se prévalant de la qualité de supporters ou se comportant comme tel, dont la présence au lieu d'une manifestation sportive est susceptible d'occasionner des troubles graves à l'ordre public ;

**Considérant** le caractère récent et répété d'évènements graves de nature à troubler l'ordre public, tant lors des rencontres de football entre les équipes du Stade Rennais et celle du SCO d'Angers qu'à l'occasion des déplacements du club du Stade Rennais ;

**Considérant** qu'il existe un fort contentieux entre les ultras des deux équipes, qu'il en résulte des provocations verbales et physiques ;

**Considérant** qu'il y eu plusieurs tentatives d'affrontement physique entre les ultras du Kop de la Butte (KDLB) et du Rhoazon Celtic Kop (RCK) en novembre 2016, août 2018, avril et décembre 2019 qui n'ont pu être évitées que par le dispositif policier mis en place ;

**Considérant** en particulier que le samedi 6 avril 2019 vers 15H45, les ultras rennais, qui se déplaçaient en car, sont allés directement en centre-ville, vers la place du Ralliement,

qu'une échauffourée a été immédiatement signalée, et que seule l'intervention rapide des militaires de l'escadron de gendarmes mobiles postés à proximité a permis de juguler ;

**Considérant** que lors de la 3<sup>e</sup> journée de ligue 1, les ultras nantais de la Brigade Loire qui se sont déplacé à Rennes et les ultras du RCK se sont mutuellement provoqués et ont cherché l'affrontement et que seul l'intervention des forces de l'ordre a permis d'éviter ;

**Considérant** qu'un contentieux demeure entre le RCK et le KDLB en raison de la proximité de ces derniers avec les ultras nantais de la brigade Loire, ennemis du RCK, que le FC Nantes jouant le vendredi 27 août, les ultras nantais pourraient, comme en mars 2019, venir en nombre pour perturber la rencontre ;

**Considérant** que la configuration et l'emplacement du stade Raymond KOPA en centre-ville nécessitent une vigilance et des moyens en force de l'ordre supplémentaires, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'enceinte sportive, notamment en cas de débordements ;

**Considérant** qu'en raison des travaux dans le stade Raymond Kopa les bus supporters visiteurs ne peuvent plus entrer dans le parcage visiteur ; qu'ainsi l'entrée des ultras rennais (porte 5) se fera à proximité immédiate de la tribune Coubertin (porte 3 et 4) où sont cantonnés les ultras angevins et que des provocations entre ces deux groupes risquent de créer de fortes tensions ;

**Considérant** que l'équipe du SCO d'Angers rencontrera celle du Stade Rennais au stade Raymond KOPA le dimanche 29 août 2021 à 15h00 ;

**Considérant** que 400 supporters du Stade Rennais dont 160 ultras ont prévu de se rendre à Angers pour assister à cette rencontre ;

**Considérant** que la mobilisation des forces de sécurité, même en nombre très important, n'est pas suffisante pour assurer la sécurité des personnes, et notamment celle des supporters eux-mêmes ;

**Considérant** que dans ces conditions, la présence sur la voie publique, aux alentours du stade où se déroulera la rencontre, de personnes se prévalant de la qualité de supporter du club du stade Rennais ou se comportant comme tels, à l'occasion du match du 29 août 2021, comporte des risques sérieux pour la sécurité des personnes et des biens ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Un point de rendez-vous obligatoire est fixé aux supporters ultras du RCK du Stade Rennais, se rendant en car à Angers, à l'occasion de la rencontre de football du dimanche 29 août à 15h00 au stade Raymond Kopa entre le SCO d'Angers et le Stade Rennais.

### **Article 2**

Le point de rendez-vous est fixé le dimanche 29 août à 12h45 au rond-point situé sous l'A11, près de l'Atoll. Le départ pour le stade est fixé à 13h00. Les forces de l'ordre escorteront le déplacement jusqu'au stade.

### **Article 3**

Le Directeur de Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Maine-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire, notifié au Procureur de la République, près le tribunal judiciaire d'Angers, aux deux Présidents de club, affiché dans la mairie d'Angers.



#### Article 4

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, sise 6 allée de l'île Gloriette, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait, à Angers le 25 août 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Arnaud BENOIT



**Arrêté SP SAUMUR N° 2021-41**

**Nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes de l'arrondissement de Saumur  
(modificatif n°5)**

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral SG/MPCC n°2021-017 du 22 février 2021 portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, sous-préfet de Saumur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral Sous-Préfecture de Saumur n°2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saumur ;

**Vu** le changement intervenu dans la désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de Gennes-Val-de-Loire et Denezé-sous-Doué, ainsi que la proposition des présidents des délégations spéciales de ces deux communes et de la présidente du tribunal judiciaire de Saumur ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux ;

**Sur proposition** du sous-préfet de Saumur ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les tableaux annexés (annexes 1 et 2) à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral Sous-Préfecture de Saumur n°2020-62 en date du 26 novembre 2020 modifié, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saumur, et désignant lesdits membres, sont modifiés comme suit dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2 :**

Le sous-préfet de Saumur et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Saumur, le 25 août 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Saumur,

  
Samuel GESRET

ANNEXE 1 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-41 du 25 août 2021 (modificatif n°5)

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS SELON L'ARTICLE L.19 IV DU CODE ÉLECTORAL

ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII DU CODE ÉLECTORAL

Commune	Conseiller Municipal	Délégué du Préfet	Délégué du tribunal judiciaire
ANTOIGNÉ	M. Alain RIVAIN	Mme Françoise FUSELIER Suppléant : Mme Montque ETAVARD	Mme Jeannine ARDRIT
ARTANNES-SUR-THOUJET	Mme Nelly VIDAL	M. Philippe HEURLIERE	M. Dominique PINARD
BAUGE-EN-ANJOU	Mme Annick LEGRAND	M. Jean-Claude JARRY	M. Pierre-Jean ALLAUME
BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	M. Christian CABRET Suppléant : Mme Nelly LACASSIN	M. Rémy LANDAIS Suppléant : Mme Anne FALLOUX	Mme Paule PONTOIRE Suppléant : Mme Annie POTIER
BLOU	Mme Véronique HERVE	M. Nicolas MASSON	Mme Marie SEYEUX
BOIS D'ANJOU (LES)	Mme Martine BRIOT	Mme Danièle NORAS Suppléant : Mme Annie BREMON	Mme Élisabeth DE TERVES Suppléant : Mme Josiane GAULTIER
BREILLE-LES-PINS (LA)	M. Philippe VARIN Suppléant : M. Olivier CHARRIER	Mme Nadia BRIEND Suppléant : M. Raoul FOURMOND	M. Jean-Pierre LE MERCIER Suppléant : M. Loïc PEMZEC
BROSSAY	M. Stéphane JARRY	M. Anthony GUERRY	Mme Michelle ETCHEGARAY
CIZAY-LA-MADELEINE	M. Bruno MORISSET	Mme Katia PELISSON	Mme Bruno BELOUARD
COUDRAY-MACOUARD (LE)	M. Fabrice GEORG	Mme Michèle GUERIF	M. Jacky BRANCHU
COURCHAMPS	M. Freddy AUBRY	M. André GLANDAIS	Mme Colette CHALET
COURLEON	M. Jean-Claude BERTIN	M. Samuel DI RUOCCO	Mme Jacqueline MARTINEAU
DENEZE-SOUS-DOUE	Mme Marie SEYEUX	Mme Evelyne GOURICHON	Mme Marie-Claude FOUCHARD
DISTRE	Mme Sonia CHAMBRY	Mme Martine COCHARD	Mme Isabelle NEVERS
ÉPIEDS	Mme Manuella MAINDRON Suppléant : Mme Patricia RHEAU	M. François TROPTARD Suppléant : M. Enguerran BRUNET	M. Laurent GOURDIEN
LANDE-CHASLES (LA)	Mme Angélique POIRRIER	Mme Christine ROUSSIASSE	Mme Sylvaine AUBERGEON
LOURESSE-ROCHEMENIER	Mme Carole CHARGE	Mme Véronique BOISSEAU	M. Alain MAITREAU
MAZÉ-MILON	M. Gilles DUBOIS Suppléant : M. Sébastien BOURDIN	Mme Dominique MANCEAU Suppléant : Mme Michelle DONNE	M. Alain CHEROUVRIER Suppléant : M. André LE CLAINCHE
MONTSOUREAU	M. Gérard DEVOS Suppléant : M. Marc PERRIER	Mme Claude MORIER Suppléant : Mme Evelyne GUARNORI	M. Christian OGEREAU

## L19 Code électoral IV et VII

ANNEXE 1 de l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-41 du 25 août 2021 (modificatif n°5)		
COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS SELON L'ARTICLE L.19 IV DU CODE ÉLECTORAL		
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII DU CODE ÉLECTORAL		
	M. Paul HERVÉ	M. Jean-Paul GUIDOIN
MOULIHERNE	M. Jean-Claude JOUSSEAUME	M. Jean-Claude JOUSSEAUME
NEUILLE	Mme Catherine BAUDRY	Mme Pierrette BONDE
NOYANT-VILLAGES	Mme Deborah DAILLIÈRE	M. Jean-Pierre DAVEAU
PARNAY	M. Didier CHEVROLLIER	Mme Sabine DUCHENE
PELLERINE (LA)	Mme Eliane CREMONESE	Mme Josiane PARMENTIER
PUY-NOTRE-DAME (LE)	Mme Marlène BRUINEAU Suppléant : Mme Claude-Annik JANOT	Mme Valérie RAFFIER
ROU-MARSON	M. Jean-Claude TARDIF	M. Étienne PICAUD
SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	Mme Cécile SAULEAU Suppléant : M. Fabrice VANNIER	Mme Bernadette MIGNONNEAU Suppléante : Mme Brigitte GLEMET
SAINT-JUST-SUR-DIVE	M. Alain VILGRAIN	Mme Marie-Pierre VAQUIER
SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	Mme Emmanuelle BOUJET	M. Lucien LAFAGE
SAINT-PHILBERT DU PEUPLE	M. Christophe MOREAU	Mme Sylvie COINTRE ép. d'ARMAND de CHATEAUVIEUX
SOUZAY-CHAMPIGNY	Mme Éliane DUCCESCHI Suppléante : Mme Isabelle LANCELOT	Mme Josette PATURAL Suppléant : M. Pascal DEVAUD
TURQUANT	M. Alexandre SAINT PAUL	Mme Sophie LEMOINE
ULMES (LES)	M. Damien CUREAUDEAU	M. Pierre HUBERT
VARRAINS	M. Éric ROBERT	Mme Marie-Agnès LECLERCQ
VAUDELNAY	Mme Liliane GAUTIER Suppléante : Mme Céline JALTEAU	M. Claude COUAILLIER
VERNANTES	Mme Elodie MARCHAND Suppléante : Mme Bernadette VOUAUX	Mme Marie-Isabelle PERCEVAUX
VERNOIL-LE-FOURRIER	Mme Claudette LAURENT Suppléant : M. Tony GROLLEAU	Mme Maryvonne DUPUY Suppléant : M. Yannick GUIOCHIEREAU
VERRIE	M. Philippe VENDÉ	Mme Christelle MAINGOT
VIVY	Mme Josette MARTEAU	M. Noël BAUDOUIN
		M. Jean-Paul PAULEAU
		M. Philippe MACÉ

ANNEXE 2 de l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-41 du 25 août 2021 (modificatif n°5)			
COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS			
Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ALLONNES	M. Philippe BREC (titulaire) Mme Françoise LAMY (titulaire) Mme Yvonne ANDRAULT (titulaire) Mme Laurence COMBET (suppléante) M. Laurent ROINE (suppléant) Mme Fabienne CORNILLEAU (suppléante)	M. Anthony DAUZON (titulaire) M. Alain RENARD (titulaire)  Mme Danielle PECOURT (suppléante) Mme Hélène THARREAU (suppléante)	/
BEAUFORT-EN-ANJOU	M. Luc VANDEVELDE Suppléante : Mme Stéphanie MOCQUES  M. Jean-Michel MINAUD Suppléante : Mme Magalie PERLIER  M. Emmanuel MARTINEAU Suppléante : Mme Nathalie BRARD  M. Maxime REIGNER	M. Alain DOZIAS Suppléante : Mme Elisabeth LENOIR	Mme Maryvonne MEIGNAN Suppléant : M. Philippe TESSEREAU-BARBOT
BRAIN-SUR-ALLONNES	Mme Marie-Annick MORICEAU Mme Gwénaélie LE SAGE M. Dominique TESSIER	M. Cyrille COUINEAU	/

ANNEXE 2 de l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-41 du 25 août 2021 (modificatif n°5)			
COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS			
Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
DOUÉ-EN-ANJOU	Mme Nathalie SECOUÉ M. Jean-Pierre GRELLET Mme Jacqueline CHAILLOU	Mme Laurence CAILLAUD M. Bruno BILLY	/
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	M. Frédéric DEBROU Suppléant : M. Benoît GALLÉ Mme Martine PERCHERON Suppléant : M. Fabien LAURENT Mme Louise TRICHET Suppléant : Mme Maryline REBELLEAU	M. Stéphane CHARRIER Mme Tatiana SAUDE	/
LONGUE-JUMELLES	Mme Nicole PEHU M. Alain DUPUIS Mme Danielle MABILLEAU Mme Marie-Thérèse DELAUNAY	Mme Guylène RUEL	

ANNEXE 2 de l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-41 du 25 août 2021 (modificatif n°5)				
COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS				
Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
MENTRE (LA)	Mme Isabelle NICOLAS Suppléant : M. Laurent MERAUT  Mme Clarisse NOURRY  M. Ludovic LAMBERT	M. Jackie PASSET Suppléant : Mme Catherine DAZZI-RIVIERE  M. Roger DELSOL	/	
MONTREUIL BELLAY	M. Christian FERCHAUD  Mme Nathalie MERCIER  Mme Gwendoline LAURY  Mme Ariette BOURDIER Suppléant : M. Loïc BIDAULT	M. Jean-Claude CHAUVEAU  M. Jean-Paul MARCHAND	/	
SAUMUR	Mme Sophie TUBIANA Suppléante : Mme Judith GRIMA  M. Kong-Mong CHA Suppléant : M. Thomas GUILMET	Mme Fabienne SOURDEAU Suppléant : M. Michel OLIVA	Mme Bénédicte LE MENAC'H Suppléant : M. Bernard HENRY	
TUFFALUN	M. José POLART  M. Henri GUINHUT  Mme Christelle LOUVIOT	M. Frédéric MOREAUX  Nathalie GOHLKE	/	



ANNEXE 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-41 du 25 août 2021 (modificatif n°5)

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
VARENNES SUR LOIRE	Mme Chantal REQUILLARD Mme Brigitte SAINT CAST M. Dominique GOURIER	M. Patrice MOËNS Mme Marietta LUCAS	/
VILLEBERNIER	Mme Patricia BATTAIS Mme Nathalie SOLER M. Jean-Yves CAZÉ	M. Patrice LAURIN M. Pascal MARIE	/

Commune	Conseiller Municipal	Délégué du Préfet	Délégué du tribunal judiciaire
GENNES-VAL-DE-LOIRE	M. Jean-Michel MARCHAND	M. Alain PASSEDDROIT	Mme Claudette FREMENTIN ép. VIGNEUX

